



Réunion Relais Locaux

Été 2015 – Sophie Bordères, chargée de mission Générations Futures

Objectifs de la réunion

- Informer les personnes intéressées pour être relais local de leur rôle et leurs possibilités d'actions
- Former ces personnes aux outils disponibles
- Lancer officiellement le réseau de Relais locaux – rentrée 2015
- Planifier une première action de chaque RL

Présentation de l'association



générations
FUTURES

Généralions Futures: Qui sommes-nous?

- Association défense environnement
- Agréée Ministère écologie -2008 + renouvellement 2014
- Habilité à prendre part au débat public – 2013
- Fondée en 1996 par Georges Toutain & François Veillerette

Génération Futures: objectifs

- Informer sur les risques de certaines substances chimiques – en particulier les pesticides
- Promouvoir les alternatives pour réduire les impacts sur santé/environnement

Génération Futures: une expertise

- Expertise fondée sur des études scientifiques publiées sérieuses & indépendantes
- Rôle de vulgarisation des études publiées dans des revues à comité de lecture

Génération Futures: les campagnes

- Victimes des pesticides – professionnels/Riverains (depuis 2008)
- Alimentation/Menus Toxiques (2010)
- Enquêtes EXPPERT sur les résidus PE (depuis 2013)
- Semaine pour les alternatives aux pesticides (depuis 2006)

Généralions Futures: les partenaires

- Travail en partenariat avec différents acteurs (ONG, Agriculteurs, scientifiques, collectivités...)
- Collaboration ONG: Greenpeace, Confédération Paysanne, LPO, FNAB, Agir pour l'environnement, UNAF, Ecologie sans frontière...)
- Membre de plusieurs réseaux européens: HEAL, PAN, BEE

Généralions Futures: Quelques victoires!

- **2009:** La justice reconnaît la légitimité de l'action dénonçant la présence de pesticides dans les raisins des supermarchés.
- **2010:** L'Union européenne revoit sa position concernant les dérogations accordées à la France pour l'usage de pesticides.
- **2011:** Le Bisphénol A est interdit dans la fabrication des biberons par l'UE
- **2013:** L'ANSES consent à mettre en ligne toutes les autorisations de mise sur le marché de pesticides, les rendant ainsi publiques et accessibles à tous.
- **2013:** Trois néonicotinoïdes sont interdits par la commission européenne suite de notre pétition.
- **2014:** La Loi Labbé adoptée en janvier 2014 par l'AN vise à interdire l'usage des pesticides aux collectivités et aux particuliers à partir de 2020
- **2014:** Le parlement adopte le projet de Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF). Elle définit des moyens pour éviter les dérives de pesticides près des habitations.
- **2014:** Une stratégie nationale sur les Perturbateurs Endocriniens est adoptée en France, réaffirmant la nécessité de protéger les populations vulnérables de ces substances

Généralions Futures: le conseil d'administration

Bureau

- **Présidente** : Maria Pelletier, Profession : PDG du [Moulin Marion](#)
- **Président d'honneur** : Georges Toutain, retraité de l'INRA-agronome,
- **Trésorier** : Thierry Verley, retraité, exerçant la profession Conseiller AB
- **Secrétaire** : Sylvie Nève exerçant la profession d'agricultrice bio

Membres actifs

- Foure Florence (enseignante),
- Legrand Hervé , (éco-conseiller)
- Micouraud Fabrice (fonctionnaire territorial – gendarme retraité)
- Pacteau Christian (enseignant – référent pesticides à la LPO)
- Sanfilippo Angelo (retraité – chimiste)
- Senault Rachel (enseignante).
- André Lefevre

Génération Futures: L'équipe & porte parole

- **Nadine Lauverjat:** Coordinatrice de l'association, administratrice d'Agir pour l'Environnement et Présidente du Rassemblement pour la Planète
- **Sophie Bordères:** Chargée de mission Semaine pour les alternatives aux pesticides et relais locaux

Porte-parole

- **François Veillerette:** Enseignant –Ancien Président de Greenpeace France et Génération Futures (ex-MDRGF), Président du PAN Europe, vice président Région Picardie à la santé et l'environnement.

génération
FUTURES

Les relais locaux?

Qu'est-ce qu'un "relais local"?

- Bénévole actif de l'association
- Point de contact privilégié des adhérents et bénévoles de sa région + de GF au niveau national
- Impliqué en fonction de ses **disponibilités, compétences & envies.**

Qu'est-ce qu'un relais local?

Un relais-local doit adhérer aux valeurs et aux objectifs de l'association de l'association :

- Agir pour la défense de l'environnement et de la santé
- Informer & lutter contre les conséquences de l'agriculture ou toute activité humaine utilisant les pesticides et engrais de synthèse
- Lutter contre les OGM & informer de leurs conséquences négatives sur la santé & l'environnement.
- Informer des dangers liés aux substances chimiques
- Faire la promotion des alternatives comme l'agriculture biologique.

Qu'est-ce qu'un relais local?

Processus interne pour devenir RL de GF:

- Le RL adhère à la Charte du relais local et la signe (voir le kit RL)
- Le RL nous envoie une note d'intention en faisant part de ses motivations
- Le RL est validé par le CA de GF
- Le RL prend part à la réunion annuelle des RL qui se tient à Paris (dans la mesure de ses disponibilités)

Qu'est-ce qu'un Relais local?

La prise en charge financière:

- Le RL ou Groupe local ne peut pas se constituer en association
- Aucun budget spécifique attribué (mais envoie matériel et outils nécessaire)
- Remboursement des déplacements réalisés par GF suite à validation du siège.
- A terme budget affecté en fonction du lieu couvert

Les objectifs du Relais Local

- 1- **Faire connaître** l'association
- 2- **Relayer & diffuser** les campagnes GF
- 3- **Recruter** nouveaux membres & adhérents
- 4- **Animer** une communauté de membres en local

Quelles actions peut mener un RL?

Quelques exemples d'actions (non exhaustif):

- Recruter d'autres bénévoles/adhérents
- Diffuser et relayer les campagnes/outils comm
- Se déplacer lors d'actions nationales/manif
- Tenir un stand
- Organiser une conférence/ciné-débat
- Proposer de nouveaux projets à GF
- Réaliser une veille thématique...

Participer aux campagnes GF

La Semaine pour les alternatives aux pesticides:

- Chaque année du 20 au 30 mars (11ème en 2016)
- En France et dans une vingtaine de pays
- 10 jours pour promouvoir les alternatives
- Événement pour le grand public, tout le monde peut participer.
- Organisation d'événements variés (repas bio, marchés bio, portes ouvertes, spectacles, expo, conférences, visites vignes bio....)

www.semaine-sans-pesticides.fr

Participer aux campagnes GF

Campagne “0 phyto 100% bio”:

- En partenariat avec Bioconsom'acteurs et APE
- Valoriser les communes qui font des efforts sur le 0 phyto et le 100% dans les cantines
- Interpeller le Maire de votre commune pour qu'il remplisse le questionnaire / améliore ses pratiques

<http://www.0phyto-100pour100bio.fr/>

générations
FUTURES

Participer aux campagnes GF

La campagne “Riverains victimes des pesticides”:

- Si vous habitez près d’un champ/vigne/verger et que vous êtes victimes des pesticides
- <http://www.generations-futures.fr/pesticides/riverains-des-pesticides-agissez/>
- Site dédié en cours de mise en place – campagne lancée septembre 2015

génération
FUTURES

Les outils à votre disposition

kits “relais local” : Suivez le guide !

2 kits pour vous guider dans votre rôle:

- **Le kit Générations Futures:** historique de l'association, campagnes, partenaires, idées & concepts défendus, liens de rapports et documents de fond...
- **Le kit du RL:** qu'est-ce qu'un RL, charte du RL, quels outils, comment organiser un événement, une conférence de presse...

Disponibles en version papier et ou en pdf

Les fiches conso: A diffuser sans modération

- Fiches thématiques
- Format facile à distribuer & diffuser
- En cours de construction

Exemple: fiche conso riverains

VOUS VIVEZ PROCHE D'UN CHAMP, D'UNE VIGNE OU D'UN VERGER ET ÊTES VICTIME DES PULVÉRISATIONS DE PESTICIDES?



généralisations
FUTURES

Cette brochure pratique peut vous aider à connaître vos droits et à agir pour préserver votre santé et votre environnement.



VOUS VIVEZ PROCHE D'UN CHAMP, D'UNE VIGNE OU D'UN VERGER ET ÊTES VICTIME DES PULVÉRISATIONS DE PESTICIDES?

LA SANTÉ AVANT TOUT!

Si chez les professionnels exposés aux pesticides le risque sanitaire n'est plus à démontrer, on ténifie le nombre croissant de recrudescences en maladies professionnelles liées aux pesticides ou encore les multiples études épidémiologiques qui montrent qu'il y a un risque pour les agriculteurs utilisateurs de ces produits.

5

le plus de risque de développer le mélanome (peau brune)

2,6

le risque pour Alzheimer

RIQUE ACCRUE

de lymphomes, de leucémies, de cancer du cerveau, etc.

Le doute persiste pour les expositions indirectes, celle des riverains. Or de plus en plus d'études scientifiques attestent d'un risque non nul pour ces populations riveraines de zones exposées aux pesticides. Ainsi, l'exposition collective de l'INERIS* (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) publiée en juin 2013 a établi un lien entre exposition aux pesticides chez les enfants de riverains de zones d'épandage de pesticides et leucémies, tumeurs cérébrales, malformations congénitales ainsi que des troubles neuro-développementaux. Ce risque est accru de développer diverses pathologies chez les enfants dont les mamans ont été exposées durant leur grossesse à des pesticides.

Si les craintes de plus en plus de professionnels sont légitimes, celles des riverains, qui ne peuvent pas se protéger de ces pulvérisations de pesticides ne se trouvent chez eux (1), doivent elles à être prises en compte et ce tant qu'il y aura sur le marché des pesticides susceptibles d'être cancérigènes, perturbateurs hormonaux ou encore neurotoxiques.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Avant d'engager toute démarche et/ou action, il faut savoir que plusieurs lois de protection des populations existent même si elles sont trop souvent ignorées et/ou peu respectées. Voici donc les préconisations que doivent prendre les agriculteurs avant épandage de pesticides :

L'agriculteur doit prendre des mesures de précaution au moment des épandages : « Quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques durant l'utilisation des produits, des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée. Les produits ne peuvent être utilisés en pulvérisation ou pondrage que si le vent a un degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort* ». (Le vent de 3 est dépassé lorsque vous pouvez voir les feuillages bouger à 10m). Ce même texte interdit la pulvérisation à moins de 5 mètres des cours d'eau vus sur une carte au 1/25000. (Publication : Arrêté du 22 septembre 2006* - article 2 notamment)

Sur les pulvérisations aériennes, la Directive européenne 2009/128 CE stipule que « Les États membres veillent à ce que la pulvérisation aérienne soit interdite » (Article 9). En France, c'est l'Ordonnance n°2011-840 du 15 juillet 2011 qui stipule cette interdiction ainsi que l'arrêté du 19 septembre 2014*. Avec interdiction de traiter à moins de 50 m des habitations. Cependant et malheureusement, cet arrêté ne s'applique pas expressément et concerne des dérogations (vigne, riz).

Tableau de l'échelle de Beaufort appliqué aux possibilités de traitement phyto-sanitaires :

Degré de vent	Observations	Vitesse moyenne (km/h)	Possibilité de traitement phyto-sanitaires
0	On se sent par le vent	Moins de 1	Bonnes conditions de traitement (pulvérisation par temps calme, épandage par vent favorable)
1	On sent très peu le vent	1 à 5	Bonnes conditions de traitement
2	Les feuilles se touchent	6 à 11	Bonnes conditions de traitement
3	Les feuilles se balancent autour des tiges	12 à 19	Amélioration de 10% de durée des traitements de pulvérisation, possible des pulvérisations au pontifical avec les herbicides au sol de culture arboricoles et viticoles. Il est recommandé et on ne peut utiliser le traitement, d'utiliser des produits par vent fort de l'ordre de 10 à 15 km/h.
4 à 12	Le vent soulève la poussière, les cheveux se défilent, les feuilles bruisent plus	20 et plus	Ne pas traiter en pulvérisation ou pondrage

mais il est la preuve avancée en la matière*. En outre l'obligation d'information encadre ces dérogations.

En vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, les traitements réalisés au moyen d'insecticides et d'acaricides sont interdits durant toute la période de floraison, et pendant la période de production d'ovaires, quels que soient les produits et l'appareil applicateur utilisés, sur tous les plantations forestières et toutes les cultures à vent par ces insectes. (Référence : Arrêté du 28 novembre 2009 relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs - article 2 devait être mis à jour après une consultation publique qui a eu lieu en décembre 2014)

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) votée en 2014 introduit de nouveaux éléments sur les expositions de certaines populations (les jeunes enfants et les personnes malades) mais ces dispositions ne s'appliquent pas à tous les riverains et habitant des zones traitées. Pourtant, ces derniers, selon l'article 14 du règlement européen N°1107/2009, font aussi partie des groupes vulnérables :

L'article 15 stipule que :

- * 1 " Il est interdit des produits mentionnés à l'article 1. 2(3)-1 - les pesticides - est interdite dans les cours de récréation et espaces habituellement fréquentés par les élèves dans l'enceinte des établissements scolaires, dans les espaces habituels et fréquentés par les enfants dans l'enceinte des crèches, des halles, garderies et des centres de loisirs ainsi que dans les aires de jeux destinées aux enfants dans les parcs, jardins et espaces verts ouverts au public
- * 2 " L'utilisation des pesticides à proximité des lieux mentionnés ci-dessus ainsi qu'à proximité des centres hospitaliers et hôpitaux, des établissements de santé privés, des maisons de retraite, des maisons de réadaptation fonctionnelle, des établissements qui accueillent ou hébergent des personnes âgées et des établissements qui accueillent des personnes adultes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies graves est interdite à la même place de manière de protection adéquate telle que des haies, des équipements pour le traitement ou des dunes et bornes de traitement permettant d'éviter la présence de personnes vulnérables lors de traitement. Lorsque de telles mesures ne peuvent pas être mises en place, l'autorité administrative détermine une distance minimale à adapter en fonction de laquelle il est interdit d'utiliser ces produits à proximité de ces lieux.
- * En cas de nouvelle construction d'un établissement mentionné au présent article à proximité d'exploitations agricoles, le porteur de projet prend en compte la nécessité de mettre en place des mesures de protection phyto-sanitaires.

À noter que les décrets d'application sont prévus pour ce texte par octobre 2015

* <http://www.ineris.fr/fr/actualites/rapport-les-habitants-voisins-pesticides-afin-est-ce-une-suspension-de-pesticides/>

* <http://www.ineris.fr/fr/actualites/rapport-les-habitants-voisins-pesticides-afin-est-ce-une-suspension-de-pesticides/>

* <http://www.ineris.fr/fr/actualites/rapport-les-habitants-voisins-pesticides-afin-est-ce-une-suspension-de-pesticides/>

* <http://www.ineris.fr/fr/actualites/rapport-les-habitants-voisins-pesticides-afin-est-ce-une-suspension-de-pesticides/>

* <http://www.ineris.fr/fr/actualites/rapport-les-habitants-voisins-pesticides-afin-est-ce-une-suspension-de-pesticides/>

* <http://www.généralisations-futures.fr/pesticides/les-pesticides-arrête-contre-mes-les-epandages-pesticides/>

* <http://www.assemblee-nationale.fr/14/la-14-2.asp>

La page web dédiée pour communiquer

- <http://www.generations-futures.fr/relais-locaux/>
 - Page du site GF consacrée aux RL avec une carte de France des RL + contact de chacun (mail GF)
 - Une page pour que chaque RL puisse mettre des infos locale (actualité/actions à venir/photo/veille locale...)
- => Permet aux visiteurs de voir où est le RL le plus proche pour contact/demande d'info
- => Permet au RL de communiquer sur ses actions

Page Internet des Relais locaux

The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying www.generations-futures.fr/relais-locaux/. The page features a navigation menu with the following items: Accueil, Générations futures, Campagnes, S'informer, Nos sites et documents, and Agissez!. Below the menu, there are social media icons for Facebook, Twitter, and RSS, followed by the text 'Relais Locaux'. A list of regions is provided: Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Ile de France, Languedoc, and PACA. The main content area is titled 'RELAIS LOCAUX' and includes social sharing buttons for Facebook (J'aime), Twitter (Tweeter), and a Share button. The text describes the 'Nos bénévoles et relais locaux' section, stating that in 2015, Générations Futures launched a network of local relays in French territories. It explains that volunteers actively participate in information diffusion, campaigns, and actions. It also mentions that local relays organize actions at the local level and are in contact with local media and participate in campaigns of political and economic interpellation. A call to action encourages users to contact Sophie, the mission manager, at sophie@generations-futures.fr. At the bottom, there is a map of Europe with labels for Belgium, Luxembourg, Mannheim, and Nürnberg, and a 'Connexion' button.

<http://www.generations-futures.fr/relais-locaux/>

Une page pour chaque relais



Ile de France

Accueil
Actualités
Evenement

Relais Locaux

Alsace
Aquitaine
Bourgogne
Bretagne
Centre
Ile de france
Languedoc
PACA

Ile de France

J'aime { 0 Tweeter { 0 Share

Présentation

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Contact

Jean-Pierre Dugruet
12 Rue Paul Doumer
93100 Montreuil

montreuil@generationsfutures.fr



<http://www.generations-futures.fr/relais-locaux/ile-de-france/>

Utiliser les médias pour communiquer

- Constituer un fichier médias locaux
- Lancer un communiqué de presse
- Organiser une conférence de presse
- Réaliser un dossier de presse
(Détails & explications sur le kit du relais local)

La liste d'intervenants

- Liste de personnes ressources à solliciter pour interventions/conférences/débats/films...
- Chercheurs, scientifiques, experts, médecins, agronomes... légitimes et sérieux
- [http://www.semaine-sans-pesticides.fr/wp-content/uploads/2012/12/Liste-intervenants SPAP 2015.pdf](http://www.semaine-sans-pesticides.fr/wp-content/uploads/2012/12/Liste-intervenants_SPAP_2015.pdf)

Les partenaires de GF sont aussi sur le terrain

Pour vous aider dans l'organisation
d'événements, pensez à:

- Co-organiser des événements en partenariat
- Contactez les groupes locaux de nos partenaires (Greenpeace/Bioconsom'acteurs/Confédération paysanne...)
- Communiquer ensemble (communiqué presse/conf de presse...)

Le soutien de l'équipe de GF

N'hésitez surtout pas à nous contacter si:

- Vous avez une question
- Vous avez un doute
- Vous avez besoin d'aide (rédaction d'un CP par exemple)
- Vous avez besoin que l'on vous envoie du matériel/ des tracts...
- Contact: sophie@generations-futures.fr

génération
FUTURES

1ère mission pour 2016

1ère mission des RL

- Organiser un événement local à l'occasion de la Semaine pour les alternatives 2016 (20 au 30 mars 2016)
- Quelques idées: Ciné-débat/conférence/spectacle/atelier jardiniers amateurs/visite ferme bio/stand d'information/Repas bio/marché bio/atelier potager naturel...laissez aller votre imagination

**AVEZ-VOUS DES
QUESTIONS/REMARQUES/
PROPOSITIONS?**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Générations Futures

179 rue La Fayette

75010 Paris

Sophie Bordères: sophie@generations-futures.fr

Nadine Lauverjat: nadine@generations-futures.fr